

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-341 DU 19 JUILLET 2000

Chargeant Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'intérim de Monsieur Valentin Aditi HOUDE, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour compter du mercredi 19 au lundi 31 juillet 2000 inclus.

**Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement**

- Vu** : la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** : la proclamation le 1^{er} Août 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996
- Vu** : le décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1 : Pour compter du mercredi 19 au lundi 31 juillet 2000, Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme, est chargé d'assurer l'Intérim du Ministre de la jeunesse, des Sports et des Loisirs, pendant l'absence de Monsieur Valentin Aditi HOUDE.

Article 2 : le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 juillet 2000

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.**


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - SGG : 4
Autres Ministères : 16 - Départements : 6 - JORB : 1